

## ETATS FINANCIERS

### TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Décembre 2014	Décembre 2013		Notes	Décembre 2014	Décembre 2013
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		3 858 471	3 765 701	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(2 573 795)	(2 052 929)	Réserve légale		1 000 000	1 000 000
	3	<u>1 284 676</u>	<u>1 712 772</u>	Résultats reportés		6 030 661	4 895 085
				Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Immobilisations corporelles		1 417 841	1 211 562				
Moins : amortissements		(1 027 267)	(875 641)	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>18 142 943</b>	<b>17 007 367</b>
	4	<u>390 574</u>	<u>335 921</u>				
Immobilisations financières	5	678 974	762 130	Résultat de l'exercice		1 681 259	1 765 576
Autres actifs non courants	6	127 456	-	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	11	<b>19 824 202</b>	<b>18 772 943</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 481 680</b>	<b>2 810 824</b>	<b>PASSIFS</b>			
				<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>				Emprunts	12	21 168 656	5 325 241
Acheteurs factorés	7	126 704 117	119 422 099	Provisions	13	1 508 350	1 259 250
Moins : provisions		(5 153 774)	(4 184 646)	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>22 677 006</b>	<b>6 584 492</b>
		<u>121 550 343</u>	<u>115 237 453</u>				
Autres actifs courants	8	790 319	464 817	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Placements et autres actifs financiers	9	2 450 000	-	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	41 149 836	37 208 864
Liquidités et équivalents de liquidités	10	467	63	Autres passifs courants	14	2 917 624	3 669 370
				Concours bancaires et autres passifs financiers	15	40 704 141	52 277 489
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>124 791 129</b>	<b>115 702 334</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>84 771 601</b>	<b>93 155 723</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>127 272 809</b>	<b>118 513 158</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>107 448 607</b>	<b>99 740 215</b>
				<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>127 272 809</b>	<b>118 513 158</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31-12-2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>31-déc-14</b>	<b>31-déc-13</b>
<b>1 - Engagements donnés :</b>		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	4 548 895	3 667 965
Engagements de financements par billets à ordre	6 450 000	4 268 000
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	95 000	139 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	13 625 904	15 945 542
Engagements sur titres	560 000	560 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>25 279 799</b>	<b>24 580 507</b>
<b>2 - Engagements reçus :</b>		
Garanties reçues des correspondants étrangers	90 773	927 830
Garanties reçues des adhérents (*)	80 338 041	74 087 630
Garanties reçues de l'assureur crédit	13 625 904	15 945 542
Engagements de financements reçus	41 661 764	43 055 534
Garanties reçues des banques	-	65 272
Caution bancaire	-	110 291
Emprunts obtenus non encore encaissés	18 000 000	10 000 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>153 716 482</b>	<b>144 192 099</b>

(\*) Prise en compte à partir de l'exercice 2014 et présenté en 2013 pour les besoins de comparaison.

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>REVENUS</b>			
Commissions de factoring		4 253 167	4 415 027
Intérêts de financement		7 950 669	7 580 758
Autres commissions de factoring		227 734	233 190
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	16	<b><u>12 431 570</u></b>	<b><u>12 228 975</u></b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
	17	(3 594 666)	(3 334 559)
<b>COMMISSIONS ENCOURUES</b>			
	18	(510 726)	(811 383)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>			
	19	28 771	33 669
<b>PRODUITS NETS</b>		<b><u>8 354 949</u></b>	<b><u>8 116 701</u></b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	20	2 385 535	2 325 385
Dotations aux amortissements	21	672 492	723 560
Dotations nettes aux provisions	22	1 234 807	1 189 467
Autres charges d'exploitation	23	1 308 422	1 159 868
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>5 601 256</u></b>	<b><u>5 398 279</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>2 753 693</u></b>	<b><u>2 718 422</u></b>
Autres gains ordinaires	24	70 194	84 647
Autres pertes ordinaires	25	(3 114)	(23 902)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b><u>2 820 773</u></b>	<b><u>2 779 167</u></b>
Impôt sur les bénéfices	26	(1 139 514)	(1 013 591)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b><u>1 681 259</u></b>	<b><u>1 765 576</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	27	321 543 518	323 082 716
Financement des adhérents	27	(312 299 872)	(313 836 348)
Encaissements provenant des crédits à court terme	28	103 316 978	176 688 515
Remboursements des crédits à court terme	28	(119 847 870)	(178 091 631)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(4 429 181)	(4 147 168)
Intérêts payés	30	(4 151 364)	(3 338 439)
Impôts et taxes payés	31	(1 938 385)	(1 900 112)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(17 806 176)</b>	<b>(1 542 468)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(306 753)	(390 305)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	-	63 464
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	273 082	280 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(33 671)</b>	<b>(46 841)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	11	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	20 000 000	7 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(4 607 090)	(2 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>14 792 910</b>	<b>4 400 000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(3 046 937)</b>	<b>2 810 691</b>
Trésorerie au début de l'exercice	34	(6 980 192)	(9 790 884)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	34	(10 027 129)	(6 980 192)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

### Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

#### 2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00% et 20,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

#### 2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### 2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
-A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(\*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

#### 2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

#### 2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2009 à 2013 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2013}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2009 – 2013 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante

$$\text{PC} = \text{Engagements 0 et 1} \times \text{TMM} \times \text{FS} \times \text{TPM}$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

### **2-4 - Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### 2-4-1 : Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

#### 2-4-2 : Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### 2-4-3 : Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **2-5 - Règles de prise en compte des gains et des pertes de change**

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

#### **2-6 - Méthode de conversion des crédits libellés en monnaies étrangères**

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

#### **2-7 - Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

#### **2-8 - Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES  
ARRETE 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars)

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Marque	6,67%	1 000 000	-	-	1 000 000	967 215	32 785	1 000 000	-
Logiciels informatiques	20% et 33,33%	2 739 499	92 770	23 775	2 856 045	1 083 288	488 081	1 571 369	1 284 676
LOGO	20%	2 426	-	-	2 426	2 426	-	2 426	-
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles		23 775	-	(23 775)	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>		<b>3 765 701</b>	<b>92 770</b>	<b>-</b>	<b>3 858 471</b>	<b>2 052 929</b>	<b>520 866</b>	<b>2 573 795</b>	<b>1 284 676</b>

**NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
A.A.I	10%	77 043	-	-	77 043	24 162	6 674	30 836	46 207
M.M.B	10% et 20%	199 494	1 350	-	200 844	174 876	7 695	182 571	18 273
Matériel informatique	33,33%	564 684	109 129	2 587	676 400	514 543	62 514	577 057	99 343
Matériel de transport	20%	367 754	95 800	-	463 554	162 060	74 743	236 803	226 751
Avances sur acquisition d'Immobilisations Corporelles		2 587	-	(2 587)	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>		<b>1 211 562</b>	<b>206 279</b>	<b>-</b>	<b>1 417 841</b>	<b>875 641</b>	<b>151 626</b>	<b>1 027 267</b>	<b>390 574</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**Note 5 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Titres immobilisés	560 000	560 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	118 974	202 130
<b><u>Total</u></b>	<b><u>678 974</u></b>	<b><u>762 130</u></b>

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date de souscription</u>	<u>Pourcentage de détention</u>
PROMOTEL	5 600	100	560 000	2009	3,79%

**Note 6 : Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 127.456 et englobent exclusivement les frais d'émission de l'emprunt obligataire.

Ces frais seront résorbés au prorata des intérêts courus.

**Note 7 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs**

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	118 300 837	109 417 115
Comptes des acheteurs export	3 109 204	4 024 241
Comptes des acheteurs import	5 294 076	5 980 742
<b>Sous total (A)</b>	<b><u>126 704 117</u></b>	<b><u>119 422 099</u></b>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(4 385 016)	(3 738 569)
Provisions collectives sur compte adhérents	(754 619)	(424 144)
Provisions sur compte acheteurs	(14 139)	(21 933)
<b>Montant net</b>	<b><u>121 550 343</u></b>	<b><u>115 237 453</u></b>
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	208 941	454 084
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 406 689	12 059 854
Compte import	5 294 076	5 980 742
Disponible	23 240 130	18 714 183
<b>Sous total (B)</b>	<b><u>41 149 836</u></b>	<b><u>37 208 864</u></b>
<b>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</b>	<b><u>85 554 281</u></b>	<b><u>82 213 235</u></b>

## Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2014 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

		Classe 31-12-2014				
Nature Engagement		A	B1	B2	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	72 300 078	2 523 056	356 030	2 975 608	78 154 772
	Provisions	-	-	53 538	2 975 608	3 029 146
Domestique sans recours	Engagements	4 372 696	532 464	-	61 271	4 966 431
	Provisions	-	-	-	61 271	61 271
Export	Engagements	1 003 307	-	150 252	1 279 519	2 433 078
	Provisions	-	-	15 080	1 279 519	1 294 599
<b>Total Engagements</b>		<b>77 676 081</b>	<b>3 055 520</b>	<b>506 282</b>	<b>4 316 398</b>	<b>85 554 281</b>
Engagements de financement donnés		4 366 589	182 306	-	-	4 548 895
Engagements sous forme de B.O		6 450 000	-	-	-	6 450 000
<b>Total engagements hors bilan</b>		<b>10 816 589</b>	<b>182 306</b>	-	-	<b>10 998 895</b>
<b>Total engagements par classe</b>		<b>88 492 670</b>	<b>3 237 826</b>	<b>506 282</b>	<b>4 316 398</b>	<b>96 553 176</b>
<b>Total des Provisions Affectées</b>				<b>68 618</b>	<b>4 316 398</b>	<b>4 385 016</b>
<b>Total Provisions collectives</b>			<b>754 619</b>			<b>754 619</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>				<b>4,99%</b>		
<b>Taux de couverture des engagements non performants</b>				<b>90,92%</b>		

Le ratio des actifs non performant s'établit au 31 décembre 2014 à 4,99% contre 4,15% au 31 décembre 2013.

Le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 31 décembre 2014 à 90,92% contre 100% au 31 décembre 2013.

### Note 8 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Avances et acomptes au personnel	7 934	2 150
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	57 095	85 252
Etat, impôts et taxes consignés	110 291	-
Charges constatées d'avance *	586 400	197 756
Produits à recevoir **	37 060	60 715
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	-	127 405
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	187 900	171 322
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 000 156</u></b>	<b><u>658 076</u></b>
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(187 900)	(171 322)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>790 319</u></b>	<b><u>464 817</u></b>

\* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	524 047
Charges d'exploitation	62 353
	<b><u>586 400</u></b>

\*\* Les produits à recevoir englobent :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	28 461
Les commissions Import	8 599
	<b><u>37 060</u></b>

**Note 9 : Placements et autres actifs financiers**

Ce poste englobe exclusivement, au 31 décembre 2014, des billets de trésorerie à court terme, émis par Tunisie Valeurs et l'UIB pour un montant total de 2 450 000 DT, détaillé comme suit :

Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	450 000	
Billets de trésorerie émis par UIB	2 000 000	
<b>Total</b>	<b>2 450 000</b>	

**Note 10 : Liquidités et équivalent de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Caisse	467	63
<b>Total</b>	<b>467</b>	<b>63</b>

**Note 11 : Capitaux Propres**

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserve légale	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	6 030 661	4 895 085
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>18 142 943</b>	<b>17 007 367</b>
Résultat de l'exercice (1)	1 681 259	1 765 576
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>19 824 202</b>	<b>18 772 943</b>
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
<b>Résultat par action (1) / (2)</b>	<b>1,681</b>	<b>1,766</b>

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	1,82%
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 000 000</u></b>	<b><u>100,00%</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 040 929</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 484 156</b>	<b>17 637 367</b>
Affectation des résultats			854 156		(854 156)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 765 576	1 765 576
<b>Soldes au 31 Décembre 2013</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 895 085</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 765 576</b>	<b>18 772 943</b>
Affectation des résultats			1 135 576		(1 135 576)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 681 259	1 681 259
<b>Soldes au 31 Décembre 2014</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 030 661</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 681 259</b>	<b>19 824 202</b>

## Note 12 : Emprunts

**TABLEAU DES EMPRUNTS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
							Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
<b>Emprunts bancaires</b>									
Amen Bank	10 000 000	TMM +1%	Trimestriellement (2010-2015)	2 500 000	-	2 000 000	500 000	-	500 000
Amen Bank	5 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	432 331	4 567 669	3 673 070	894 599
BTE	7 000 000	TMM + 2,25%	Semestriellement (2014-2016)	7 000 000	-	2 174 759	4 825 241	2 495 586	2 329 655
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux fixe)	15 000 000	7,60%	Annuellement (2016-2020 )	-	11 850 000	-	11 850 000	11 850 000	-
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux variable)		TMM +2,5%		-	3 150 000	-	3 150 000	3 150 000	-
<b>Total emprunts bancaires</b>				<b>9 500 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>4 607 090</b>	<b>24 892 910</b>	<b>21 168 656</b>	<b>3 724 254</b>

**Note 13: Provisions pour risques et charges**

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 259 250	1 032 550
Dotations aux provisions pour risques et charges	249 100	226 700
<b><u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u></b>	<b><u>1 508 350</u></b>	<b><u>1 259 250</u></b>

**Note 14 : Autres passifs courants**

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Personnel, provisions pour congés payés	92 489	141 695
Personnel, autres charges à payer	231 184	226 537
Fournisseurs d'exploitation	1 154	-
Fournisseurs d'immobilisations	15 085	3 248
Fonds social	257 297	245 314
État, retenues sur salaires	37 984	84 700
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	54 369	731
État, impôts sur les sociétés à liquider (voir note 26)	225 710	134 236
État, TVA à payer	48 140	47 220
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	27 943	28 829
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle	2 713	-
C.N.S.S et CAVIS	162 564	138 316
Avances sur cession titres immobilisés	127 770	-
Autres créditeurs	339 556	330 783
Compte d'attente	121 133	-
Diverses charges à payer	566 203	891 617
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Produits perçus d'avance sur billets de trésorerie	19 580	-
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	9 262	239 959
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	486 735	1 065 432
<b>Total</b>	<b><u>2 917 624</u></b>	<b><u>3 669 370</u></b>

**Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

	<b>Note</b>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	12	1 394 599	2 000 000
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	12	2 329 656	2 174 759
Crédit à court terme UTB	(A)	199 445	199 076
Crédit à court terme BTE	(B)	2 035 562	2 866 824
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	2 000 000	11 000 000
Ligne de financement à court terme ABC	(D)	6 000 000	-
Billets de trésorerie		16 500 000	26 750 000
Intérêts courus		217 283	306 576
Banques		10 027 596	6 980 255
<b>Total</b>		<b><u>40 704 141</u></b>	<b><u>52 277 489</u></b>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €.

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,9 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2014 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,5%.

(D) : C'est une ligne de financement à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage et valable jusqu'au 30 juin 2015. Elle est plafonnée à 10.000.000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2%.

#### Note 16 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2014 se présente ainsi :

		31-déc-14	31-déc-13
Commissions de factoring		4 253 167	4 415 027
Intérêts de financement	(A)	7 950 669	7 580 758
Autres commissions de factoring		227 734	233 190
	<b>Total</b>	<b>12 431 570</b>	<b>12 228 975</b>
Encours de financement			
Au début de l'exercice		82 213 235	78 680 180
A la fin de l'exercice		85 554 281	82 213 235
<b>Moyenne</b>	(B)	<b>83 883 758</b>	<b>80 446 708</b>
Taux moyen annuel	(A) / (B)	9,48%	9,42%

#### Note 17 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

		31-déc-14	31-déc-13
Intérêts sur emprunts		1 551 162	985 778
Intérêts sur crédit UTB		37 520	30 407
Intérêts des billets de trésorerie		1 412 043	1 518 562
Intérêts des comptes débiteurs		589 071	766 532
Intérêts des dépôts créditeurs		(1 668)	(2 362)
Commissions de mise en place de crédit		-	47 900
Frais sur titres		2 676	-
Perte de change		11 723	6 139
Gains de change		(7 861)	(18 397)
	<b>Total</b>	<b>3 594 666</b>	<b>3 334 559</b>

#### Note 18 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

		31-déc-14	31-déc-13
Commissions servies Export		13 307	23 937
Commissions servies domestique (AC)		487 707	775 309
Commissions servies aux apporteurs		9 712	12 138
	<b>Total</b>	<b>510 726</b>	<b>811 383</b>

**Note 19 : Produits des placements**

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Plus value sur titres immobilisés	17 907	33 669
Intérêts sur billets de trésorerie	10 864	-
<b>Total</b>	<b>28 771</b>	<b>33 669</b>

**Note 20 : Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Salaires et complément de Salaires	1 900 781	1 832 235
Cotisations sociales	261 068	271 869
Autres charges sociales	223 686	221 281
<b>Total</b>	<b>2 385 535</b>	<b>2 325 385</b>

**Note 21 : Dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	520 866	537 408
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	151 626	186 153
<b>Total</b>	<b>672 492</b>	<b>723 560</b>

**Note 22 : Dotations nettes aux provisions**

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	983 819	1 356 456
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	330 475	34 680
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(337 372)	(456 545)
<b>Total (1)</b>	<b>976 922</b>	<b>934 591</b>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	14 139	21 933
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(21 933)	(3 600)
<b>Total (2)</b>	<b>(7 793)</b>	<b>18 333</b>
<b>Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)</b>	<b>969 129</b>	<b>952 924</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	249 100	226 700
<b>Dotations nettes aux provisions pour risques et charges</b>	<b>249 100</b>	<b>226 700</b>
Dotations aux provisions des indemnisations à recevoir	16 578	9 843
<b>Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir</b>	<b>16 578</b>	<b>9 843</b>
<b>Total général des dotations nettes aux provisions</b>	<b>1 234 807</b>	<b>1 189 467</b>

(\*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

**Note 23 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Achat de matières et fournitures	109 941	100 382
<b><u>Total des achats</u></b>	<b><u>109 941</u></b>	<b><u>100 382</u></b>
Loyer	178 032	127 989
Entretiens et réparations	11 854	11 978
Études, recherches et divers services extérieurs	99 619	62 406
Services informatiques	207 636	187 164
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>497 141</u></b>	<b><u>389 536</u></b>
Personnel extérieur à l'entreprise	27 152	23 703
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	236 758	244 882
Publicités, publications, relations publiques	26 164	32 194
Transports	12 774	15 908
Déplacements, missions et réceptions	26 978	19 573
Frais postaux et de télécommunications	73 159	93 243
Services bancaires et assimilés	92 760	106 751
Transfert de charges (frais bancaires)	(35 238)	(39 577)
Transfert de charges (frais de justice)	(3 600)	(4 046)
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>456 907</u></b>	<b><u>492 630</u></b>
Cotisation IFG	16 388	15 686
Jetons de présence	18 000	26 000
Rémunération des membres du CPAI et du comité des Risques	24 000	42 000
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b><u>58 388</u></b>	<b><u>83 686</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	54 059	56 034
T.C.L	26 220	26 272
Droits d'enregistrement et de timbres	11 327	7 543
TVA non récupérable	4 057	3 785
Contribution conjoncturelle	91 679	-
Ristournes sur TFP	(1 297)	-
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>186 045</u></b>	<b><u>93 633</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>1 308 422</u></b>	<b><u>1 159 868</u></b>

**Note 24: Autres gains ordinaires**

Les autres gains se présentent comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Intérêts / Prêts au Personnel	9 166	10 386
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	-	41 501
Intérêts de Retard sur contrats de portage	26 918	21 000
Apurement de comptes	32 877	-
Autres gains ordinaires	1 233	11 760
<b>Total</b>	<b><u>70 194</u></b>	<b><u>84 647</u></b>

**Note 25 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Pertes sur créances non garanties	74	23 902
Pénalités et intérêts de retard	3 040	-
<b>Total</b>	<b><u>3 114</u></b>	<b><u>23 902</u></b>

**Note 26 : Impôt sur les bénéfices**

Le décompte fiscal au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit:

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>2 820 773</b>	<b>2 779 167</b>
<b>I. A réintégrer</b>		
Dotations aux provisions	1 594 111	1 649 612
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	-	109 377
Provisions fiscales 2010 affaires en cours	108 101	-
Diverses charges non déductibles	94 793	23 902
Jetons de présence et rémunération du CPAI	42 000	68 000
Affectation au fonds social	25 687	25 171
Amortissement Véhicule > 9CV	23 400	21 413
<b>Total réintégrations =</b>	<b><u>1 888 092</u></b>	<b><u>1 897 474</u></b>
<b>II. A déduire</b>		
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	-	(109 377)
Provisions fiscales 2010 affaires en cours	(108 101)	-
Provisions pour congés payés	-	(248 378)
<b>Total déductions =</b>	<b><u>(108 101)</u></b>	<b><u>(357 755)</u></b>
<b>Bénéfice fiscal avant provisions =</b>	<b><u>4 600 764</u></b>	<b><u>4 318 886</u></b>
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(983 819)	(1 356 456)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(330 475)	(34 680)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(30 717)	(31 776)
<b>Bénéfice fiscal =</b>	<b><u>3 255 753</u></b>	<b><u>2 895 974</u></b>
<b>Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal )</b>	<b><u>1 139 514</u></b>	<b><u>1 013 591</u></b>
<b>A imputer</b>		

Acomptes provisionnels payés	(912 232)	(879 213)
Retenues sur placements	(1 572)	(142)
<b>Impôt à payer (à reporter) =</b>	<b>225 710</b>	<b>134 236</b>

**Note 27 : Encaissements reçus des acheteurs factorés**

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	82 213 235	78 680 180
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(85 554 281)	(82 213 235)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 084 146)	(848 471)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	505 449	1 084 146
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(239 959)	(739 912)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	9 262	239 959
Financement des adhérents (TND + €)	312 299 872	313 836 348
Produits à recevoir en début de période	60 715	28 045
Produits à recevoir en fin de période	(37 060)	(60 715)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	12 431 570	12 228 975
Récupération frais bancaires	35 238	39 577
Récupération frais de justice	3 600	4 046
TVA collectée	778 890	803 773
Compte d'attente en début de période	-	-
Compte d'attente en fin de période	121 133	-
<b>Encaissements reçus des acheteurs</b>	<b>321 543 518</b>	<b>323 082 716</b>

**Note 28 : Flux liés aux financements**

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 Décembre 2014</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	199 076	369	-	199 445
Crédit à court terme BTE	2 866 823	10 966 609	11 797 870	2 035 562
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	23 500 000	32 500 000	2 000 000
Ligne d'avance ABC	-	6 000 000	-	6 000 000
BT (Hors Groupe)	2 950 000	14 600 000	15 550 000	2 000 000
BT (Groupe)	23 800 000	50 700 000	60 000 000	14 500 000
<b><u>Sous total</u></b>	<b>40 815 900</b>	<b>105 766 978</b>	<b>119 847 870</b>	<b>26 735 007</b>
Billets de trésorerie Tunisie Valeurs	-	(450 000)	-	(450 000)
Billets de trésorerie UIB	-	(2 000 000)	-	(2 000 000)
<b><u>Total</u></b>	<b>40 815 900</b>	<b>103 316 978</b>	<b>119 847 870</b>	<b>24 285 007</b>

**Note 29 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Fournisseurs d'exploitation en début de période	-	-
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 154)	-
Avances et acomptes au personnel en début de période	(2 150)	(3 286)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	7 934	2 150
Prêts au personnel en début de période	(287 382)	(302 418)
Prêts au personnel en fin de période	176 069	287 382
Compte d'attente en début de période	(184 798)	(174 955)
Compte d'attente en fin de période	201 376	184 798
Charges constatées d'avance en début de période	(44 103)	(21 712)
Charges constatées d'avance en fin de période	62 353	44 103
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	141 695	390 073
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(92 489)	(141 695)
Personnel, BONUS à payer en début de période	226 537	197 759
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(231 184)	(226 537)
Fonds social en début de période	245 314	231 285
Fonds social en fin de période	(257 297)	(245 314)
Alimentation du fonds social	30 000	30 000
État, retenues sur salaires en début de période	84 700	27 611
État, retenues sur salaires en fin de période	(37 984)	(84 700)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	731	8 665
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(54 369)	(731)
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en début de période	-	-
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en fin de période	(2 713)	-
Etat, impôts et taxes consignés en début de période	-	-
Etat, impôts et taxes consignés en fin de période	110 291	-
C.N.S.S en début de période	138 316	115 810
C.N.S.S en fin de période	(162 564)	(138 316)
Autres comptes créditeurs en début de période	330 783	174 944
Autres comptes créditeurs en fin de période	(339 556)	(330 783)
Diverses Charges à payer en début de période	891 617	718 058
Diverses Charges à payer en fin de période	(566 203)	(891 617)
TVA, payées sur biens et services	56 312	69 213
Charges de personnel	2 385 535	2 325 385
Autres charges d'exploitation	1 308 422	1 159 868
Commissions encourues	510 726	811 383
Récupération frais bancaires	35 238	39 577
Récupération frais de justice	3 600	4 046
Impôts et taxes	(183 285)	(89 848)
TVA non déductible	(4 057)	(3 785)
Autres gains	(70 194)	(43 146)
Autres pertes	3 114	23 902
<b>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</b>	<b><u>4 429 181</u></b>	<b><u>4 147 168</u></b>

**Note 30 : Intérêts payés**

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Frais d'émission des emprunts	127 456	-
Intérêts courus sur crédits en début de période	306 576	250 732

Intérêts courus sur crédits en fin de période	(217 283)	(306 576)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(153 654)	(93 930)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	524 047	153 654
Produits de placement perçus d'avance en début de période	-	-
Produits de placement perçus d'avance en fin de période	(19 580)	-
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	(10 864)	-
Charges financières	3 594 666	3 334 559
<b>Intérêts payés</b>	<b>4 151 364</b>	<b>3 338 439</b>

**Note 31 : Impôts et taxes payés**

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	134 236	211 203
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(225 710)	(134 236)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	28 829	7 471
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(27 943)	(28 829)
TVA à payer en début de période	47 220	68 251
TVA à payer en fin de période	(48 140)	(47 220)
TVA non déductible	4 057	3 785
TVA payées	703 037	716 248
Impôts et taxes	183 285	89 848
Impôts sur les bénéfices	1 139 514	1 013 591
<b>Impôts payés</b>	<b>1 938 385</b>	<b>1 900 112</b>

**Note 32: Décaissements (Encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations corporelles et incorporelles**

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	92 770	269 579
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	206 279	105 660
TVA sur Investissements	19 541	18 313
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	3 248	-
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(15 085)	(3 248)
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>306 753</b>	<b>390 305</b>
Cessions d'immobilisations corporelles	-	21 963
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	-	41 501
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>63 464</b>

**Note 33 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières**

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Titres immobilisés libérés début période	560 000	840 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(560 000)

Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	-
Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	127 770	-
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
Produits / Placement à recevoir en début de période	127 405	93 735
Produits / Placement à recevoir en fin de période	-	(127 405)
Produits de participation (portage)	17 907	33 669
<b>Décassements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières</b>	<b>273 082</b>	<b>280 000</b>

**Note 34 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice**

	31-déc-14	31-déc-13
Caisses	467	63
Banques, découverts	(10 027 596)	(6 980 255)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(10 027 129)</b>	<b>(6 980 192)</b>

**Note 35 : Opérations avec les parties liées**

**Tunisie Leasing (TL)**

**Cautions reçues**

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2014 à 2.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 2.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

**Contrat de location du siège**

TF a conclu avec TL un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 200.739 DT au titre de l'exercice 2014.

**EUROFACTOR**

**Opérations de factoring**

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2014 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 52.595 DT.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 11.219 DT.

**Convention de partenariat**

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2014 s'élève à 30.360 DT.

## TUNISIE VALEURS (TV)

### Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2014 au titre de l'exercice 2013, s'élève à 5.188 DT.

### Billets de trésorerie

TF a souscrit à un billet de trésorerie émis par Tunisie Valeurs pour un montant de 450 000 DT et échéant le 23 juillet 2015. Les produits constatés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 797 DT.

### Tunisie SICAV

#### Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 1.129.427 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 13.500.000 DT au 31 décembre 2014.

### Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

#### Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 51.206 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 1.000.000 DT au 31 décembre 2014.

### Location de voitures

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au titre de l'exercice 2014 s'élève à 26 116 DT HTVA.

### Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoins</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2014</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2014</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2014</u>
<b>Avantages à court terme</b>						
Rémunérations brutes	210 537	46 237	229 523	46 237	-	-
Charges sociales	-	-	47 783	11 946	-	-
Provisions pour congés payés	-	17 272	-	16 831	-	-
Avantages en nature	35 923	-	29 177	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	42 000	42 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (**)</b>	-	-	9 934	9 934	-	-
<b>Total</b>	<b>246 460</b>	<b>63 509</b>	<b>316 417</b>	<b>84 948</b>	<b>42 000</b>	<b>42 000</b>

(\*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(\*\*) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

### Note 36 : Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 février 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

**Rapport Général des commissaires aux comptes**  
**Exercice clos le 31 décembre 2014**

**Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 127.272.809 dinars et un bénéfice net de 1.681.259 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité du commissaire aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphes d'observation**

Nous attirons votre attention sur le fait que :

**1-** la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Actuellement, l'affaire suit encore son cours.

**2-** La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 18 Mars 2015**

### **Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**FINOR**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mustapha MEDHIOUB**

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2014**

### **Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

(1) TF a conclu avec TL un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 200.739 DT au titre de l'exercice 2014.

(2) TF a souscrit à un billet de trésorerie émis par Tunisie Valeurs pour un montant de 450 000 DT et échéant le 23 juillet 2015. Les produits constatés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 797 DT.

## B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- (1) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2014 au titre de l'exercice 2013, s'élève à 5.188 DT.
- (2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant à facturer par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2014 s'élève à 30.360 DT.
- (3) TF a réalisé en 2014 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :
  - les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 52.595 DT ;
  - les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 11.219 DT.
- (4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 56,98% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2014, l'encours des cautions reçues s'élève à 2.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (5) TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 1.129.427 DT. L'encours des billets de trésorerie est de 13.500.000 DT au 31 décembre 2014.
- (6) TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 51.206 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2014 à 1.000.000 DT.

## C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération du Président Directeur est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 31 mars 2014 et d'un bonus déterminé conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 octobre 1999 et du comité de rémunération de mars 2011. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et des stocks options.
  - La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjointes est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 31 mars 2014 et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de mars 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance.
  - Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- (2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
<b>Avantages à court terme</b>						
Rémunérations brutes	210 537	46 237	229 523	46 237	-	-
Charges sociales	-	-	47 783	11 946	-	-
Provisions pour congés payés	-	17 272	-	16 831	-	-
Avantages en nature	35 923	-	29 177	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	42 000	42 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (**)</b>	-	-	9 934	9 934	-	-
<b>Total</b>	<b>246 460</b>	<b>63 509</b>	<b>316 417</b>	<b>84 948</b>	<b>42 000</b>	<b>42 000</b>

(\*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(\*\*) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 Mars 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB